



EU Code Week Appel à projets 2025 – France

Le consortium Code4Europe et le Hub Code Week France **lancent un appel à projets** afin de soutenir des activités dans les domaines de l'éducation numérique, du codage et de la pensée informatique.

L'objectif de l'appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir des initiatives locales en France qui favorisent la découverte de la programmation et des technologies numériques. Il s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Renforcer les compétences numériques des jeunes, en particulier des filles » de la Commission Européenne.

Les propositions de projet doivent répondre à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Initier à la programmation et au secteur du numérique à travers des activités accessibles et ludiques.
- Intégrer les technologies et la programmation dans l'éducation pour rendre l'apprentissage plus interactif et stimulant.
- Encourager la collaboration entre les différents acteurs du numérique éducatif.
- Promouvoir la mixité et l'égalité des genres dans les métiers du numérique.

À noter: Dans la mesure du possible, une priorité sera accordée aux initiatives impliquant des lycées et intégrant des enseignants référents Code Week dans leur mise en œuvre.

Des détails de la subvention

1 subvention de 5 000€ sera attribuée au porteur de projet retenu en fonction de la qualité et de l'impact de la proposition. Les propositions seront évaluées sur la



EU Code Week Appel à projets 2025 – France

base de critères tels que l'éligibilité, la clarté, la faisabilité, l'impact éducatif et l'alignement sur les objectifs de la EU Code Week.

L'éligibilité

Les candidats éligibles sont les suivants :

- Établissements scolaires
- Organisations non gouvernementales (ONG) et Associations spécialisées dans la promotion de la culture numérique
- Clubs de codage

Le processus de demande

Les organisations intéressées sont invitées à soumettre une proposition de projet avant **le 15 juillet 2025 à 17h00. Les demandes doivent être soumises via ce formulaire ICI :**

<https://framaforms.org/eu-code-week-appel-a-projets-2025-1742968474>.

Chaque candidat doit présenter :

- Une description du projet, de ses objectifs et de l'impact attendu.
- Détails sur le plan de mise en œuvre, l'échéancier et les ressources requises.
- Informations sur l'organisation candidate, y compris l'expérience pertinente.
- **Chaque candidat doit également télécharger une proposition de budget pour le projet avec sa soumission. Le modèle de budget peut être téléchargé sur la page web de l'appel à projet.**

Durée de la mise en oeuvre du projet





EU Code Week Appel à projets 2025 – France

Le projet soutenu peut être mis en œuvre à partir du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 octobre 2025 au plus tard.

L'évaluation et sélection

Un comité de sélection évaluera les propositions. Les propositions seront évaluées en fonction des éléments suivants :

- **Éligibilité** : Le porteur de projet doit être un établissement scolaire, une ONG, une association spécialisée dans la promotion de la culture numérique, ou un club de codage.
- **Clarté et exhaustivité de la présentation** : La qualité de la présentation du projet en termes de clarté et d'exhaustivité.
- **Cohérence de la conception** : L'alignement des objectifs du projet avec la mission de Code Week, de la pertinence des activités proposées par rapport à ces objectifs et de leur adéquation pour leur mise en œuvre. La faisabilité du projet est également examinée en fonction du calendrier prévu et des ressources disponibles (humaines, organisationnelles et technologiques).
- **Éducation à la programmation et à la pensée informatique** : Analyse de la place centrale accordée à la programmation et à la pensée informatique, en tenant compte des approches pédagogiques utilisées (langages en blocs, codage déconnecté, etc.), des outils et des technologies mobilisés.
- **Impact du projet** : Prise en compte de l'ampleur de l'initiative en termes de nombre de classes, d'écoles et de catégories de participants impliqués, ainsi que du contexte local. Une attention particulière est portée à la participation des filles et à la promotion des disciplines STIM (Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques).





EU Code Week Appel à projets 2025 – France

- **Priorisation des projets** : Dans la mesure du possible, une priorité sera accordée aux initiatives impliquant des élèves du second degré et intégrant des enseignants référents Code Week dans leur mise en œuvre.

Le calendrier

- Publication de l'appel à projet : **le 15 mai 2025**
- Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : **le 15 juillet 2025 à 17h00.**
- Instruction du jury : **juillet 2025**
- Notice aux candidats : **31 juillet 2025**
- Période de mise en œuvre du projet : **à partir du 1er septembre jusqu'au 31 octobre 2025**

Les obligations du porteur de projet

Cet appel à projets s'agit d'un financement en cascade sur la base de dépenses réellement engagées par le porteur du projet. La subvention peut financer 100% du coût du projet avec un montant maximum de la subvention de 5 000€.

La signature d'une convention

Le porteur de projet sélectionné signera une convention avec Simplon.co précisant les modalités de la subvention, les obligations de suivi, ainsi que les échéances de reporting narratif et financier. Un modèle de convention sera proposé par Simplon.co.

Les obligations de reporting

Le porteur de projet sera demandé de fournir deux types de rapports :

- **Rapport narratif** : Ce rapport permet de documenter les activités réalisées, les résultats obtenus, les publics touchés et les leçons apprises.





EU Code Week Appel à projets 2025 – France

- Rapport financier : Ce rapport doit détailler les dépenses engagées (coûts réels) et fournir des justificatifs de dépenses (factures, preuves de paiement, etc.).

Les conditions générales d'éligibilité des coûts et de paiement

Le budget doit être calculé sur la base des coûts réels. Le paiement sera fait sur la base de dépenses réellement engagées avec justificatifs demandés.

Ils doivent être raisonnables, justifiés et conformes au principe de bonne gestion financière, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité.

Ils doivent être identifiables et vérifiables, notamment enregistrés dans la comptabilité du bénéficiaire conformément aux normes comptables applicables dans le pays où le bénéficiaire est établi et aux pratiques habituelles de comptabilité analytique du bénéficiaire.

Afin de garantir le respect des principes de transparence, de non-discrimination et de bonne gestion financière, il est essentiel d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel.

Catégories de coûts éligibles

Les dépenses suivantes peuvent être prises en charge dans le cadre de ce dispositif :

- Achats de matériel (ex. : tablettes, équipements robotiques, etc.)
- Consommables (ex. : collations ou repas lors d'événements)
- Frais de déplacement (ex. : billets de train, hébergement, indemnités de séjour)
- Services liés aux réunions et séminaires (ex. : location de salles, équipements événementiels)





EU Code Week Appel à projets 2025 – France

- Services de communication, de promotion et de diffusion (ex. : prestations de photographe, impression de supports)
- Récompenses (ex. : prix pour des concours destinés aux élèves, etc.)
- **Honoraires des experts mobilisés dans le cadre d'une activité***

* **Honoraires des experts mobilisés dans le cadre des activités** : Les honoraires versés à des experts externes pour leur participation à certaines activités peuvent être pris en compte. Toutefois, ces frais ne doivent en aucun cas représenter une part significative du budget global. Les organisations sont encouragées à mobiliser prioritairement leur expertise interne pour la mise en œuvre des actions. À ce titre, les coûts liés aux honoraires d'experts externes ne devront pas dépasser 20 % du budget prévisionnel.

Catégories de coûts inéligibles

- Frais de personnel
- Sous-traitance
- Frais indirects

Les échéances de paiement:

- Préfinancement : 50 % du montant total de la subvention (soit 2 500 €) seront versés après la signature de la convention, afin de permettre le démarrage des activités.
- Solde : Le paiement du solde (jusqu'à 50 %, soit 2 500 €) interviendra à la fin du projet, après réception et validation par Simplon.co du rapport final narratif et financier, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives exigées.

Les coordonnées Code Week Hub France :





EU Code Week Appel à projets 2025 – France

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec l'équipe Code Week de Simplon.co (codeweek@simplon.co).

Mentions

*Cet appel à projet (ainsi que le soutien financier qui sera fourni dans le cadre de celui-ci) n'est **PAS** une action de l'UE. Cet appel est lancé uniquement par Simplon.co. Le soutien financier au candidat sélectionné sera fourni directement par Simplon.co, agissant en son nom propre et sous sa propre responsabilité. Simplon.co assume l'entière responsabilité de la préparation et de la rédaction du présent appel, ainsi que de la sélection du candidat retenu qui bénéficiera du soutien financier.*

La publication de cet appel sur le portail des financements et des appels d'offres de l'UE est uniquement destinée à des fins d'information, dans le but d'accroître la visibilité de l'appel auprès du grand public, y compris les candidats potentiels (par exemple, les étudiants). Cette publication ne doit pas être interprétée comme une approbation directe ou indirecte du contenu ou des conditions de cet appel par les autorités compétentes de l'UE, ni comme une forme de renonciation aux responsabilités décrites ci-dessus de Simplon.co.

L'appel à projets en France est organisé par Simplon.co dans le cadre du projet Code4Europe. Les activités de Code4Europe sont financées par l'Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HADEA) et le programme Digital Europe (DIGITAL). Le numéro de projet est 101158834.

